

**Conseil d'administration n° 20
séance du 14 mars 2024**

**Délibération n° 2024-03.04 relative à la création et à la tarification de deux nouvelles formations
« Cyber sécurité » : « Investigation Numérique Microsoft Windows » et
« Investigation Numérique GNU/Linux »**

*Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace, notamment ses articles R. 3411-120. et 3411-131.17°,
Vu la délibération n° 2023-11.13 du conseil d'administration, en date du 23 novembre 2023, relative à la Politique générale de tarification de la formation à l'École de l'air et de l'espace,*

Article 1^{er} :

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve la création des deux nouvelles formations « Cyber sécurité » suivantes, ouvertes en formation continue : « Investigation Numérique Microsoft Windows » et « Investigation Numérique GNU/Linux ».

Article 2 :

Le Conseil d'administration valide par ailleurs la tarification de ces deux formations, comme suit :

Formation	Durée	Tarifs nets de TVA*
Investigation Numérique Microsoft Windows	35 h	4 k€ nets de TVA
Investigation Numérique GNU/Linux	21 h	3 k€ nets de TVA

* Conformément à la délibération relative à la Politique de tarification des formations continues, ces formations ne seront pas facturées au personnel de l'AAE

Article 3 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

**Pour : 24 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix**

Le Président du Conseil d'administration,

GAA (2S) Jean-François FERLET

